Commune de Loireauxence (Loire-Atlantique) EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOIREAUXENCE

Objet : Tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

La Maire de Loireauxence,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1: Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, établi au titre de l'année 2024 les fonctionnaires suivants :

- 1. Madame GUILLON Christelle
- 2. Madame POIRIER Karen
- 3. Madame NKODIA NGOUAKA Christelle

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Loireauxence, le 28 mai 2024 La Maire,

Christine BLANCHET

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le としし とし(Signature de l'agent)

N.B. : les nominations sont prononcées <u>dans l'ordre du tableau</u>, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.